

## Un nouveau quartier

Venant des 4 cantons, à l'entrée du village, on aperçoit le programme des nouvelles habitations Européan Homes qui avance à grand pas.

Un nouveau quartier de notre village dont 7 premières maisons et un collectif de 18 appartements en location vont être livrés en mars 2024. Puis cela va s'échelonner jusqu'en mars 2025.

A terme, il y aura 35 maisons individuelles, 6 logements en primo-accession, 18 logements en locatif et 4 maisons en logement social qui vont composer cet ensemble immobilier avec la continuité de l'allée de l'Abbaye et la création de l'allée des Jardins.

De nouveaux arrivants qui ont hâte de connaître le bien-vivre à Sainghin.

Xavier WYTS



## Agenda

- ▶ **MARDI 05 DÉCEMBRE**
  - 11H30 - Monument aux morts - Hommage aux « Morts pour la France » pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie
- ▶ **SAMEDI 09 & DIMANCHE 10**
  - Marché de Noël - Salle des fêtes
- ▶ **LUNDI 11 & MARDI 12**
  - Passage de la balayeuse dans les rues de la commune
- ▶ **MERCREDI 13**
  - Ecrivain public sur RDV au 06.77.75.62.68 - Mairie - 9h à 12h
  - Assistante sociale UTPAS - Mairie - 9h à 10h
- ▶ **MARDI 19**
  - Basket santé pour les seniors - séance découverte - Complexe sportif - 10h30 à 12h
- ▶ **VENDREDI 22 DÉCEMBRE**
  - Descente du Père Noël du clocher de l'église - 10h30

Conception graphique : Caroline Popelier

# Flash Info Lettre

AU FIL DE L'INFORMATION

## Un nouveau Conseil Municipal des Jeunes

Vendredi 13 octobre s'est déroulé l'élection du nouveau conseil municipal des jeunes.

Tous les enfants scolarisés en CE2-CM1 et CM2 des écoles Saint-Joseph et Saint Exupéry ont pu procéder aux votes en salle des fêtes. Le dépouillement s'est déroulé dans la continuité.

Les 15 candidats ont été élus pour une durée de 2 ans :

Voici donc les représentants :

- BOUCHEZ Thomas
- CATTEZ Léa
- COURBES ROUZE Hippolyte
- DELEBARRE Alice
- DESCAMPS Antonin
- GARNIER JACQUEMIN Clarence
- LEPOUTRE Henriette
- LOUNAS Selma
- MARTEL Ambre
- NICOL Martin
- ROUZE LEMAIRE Gaston
- RYCKEBUSCH Madeleine
- VANPEENE Arthur
- VIEVILLE Camille
- ZAGRODNICKI Stanislas

Le conseil d'installation s'est déroulé le mardi 7 novembre en compagnie des anciens conseillers, de M<sup>me</sup> Lafages, 1<sup>ère</sup> adjointe, de M<sup>me</sup> Boulange, conseillère déléguée aux affaires périscolaires et de M<sup>me</sup> Comyn, conseillère déléguée aux affaires scolaires.

Chaque conseiller s'est vu remettre son écharpe, un cahier et la charte d'engagement des conseillers. Les parents ont pu assister au conseil.

Prochains rendez-vous pour nos conseillers, mardi 5 décembre pour la 1<sup>ère</sup> réunion de travail.

Bon mandat à nos nouveaux conseillers !

Virginie BOULANGE et  
Dorothee COMYN



*Vœux de la Municipalité & Concert de la Nouvelle Année*

Réservez dès à présent votre soirée du 12 janvier à 20h au complexe sportif !  
Vœux de la municipalité suivi d'un concert de l'ONL et d'un moment de convivialité.  
Ce moment festif est sans réservation et totalement gratuit.

## Pourquoi un Fort militaire à Sainghin-en-Mélantois ?

Depuis son agrandissement en 1858, Lille pointe le village de Sainghin-en-Mélantois qui se situe sur la ceinture sur laquelle 8 grands forts retranchés en assureraient la protection. Le 2<sup>ème</sup> projet du 16 septembre 1878 retient le « Mont de Sainghin » comme point culminant du plateau du Mélantois (51 m du niveau de la mer) pour sa construction.

Les litiges en rapport avec les indemnités des nombreuses expropriations ont duré plus de 50 ans. Les 2.000.000 de frs (or) engagés au sortir de la guerre de 1870 pour servir de simple maillon à la ceinture défensive de Lille suscite un grand désarroi !

30 millions de briques sont utilisés (30 briqueteries locales tirent bénéfice de la construction) avec début des travaux le 1<sup>er</sup> octobre 1878. 44 pièces composent l'armement. L'aménagement interne peut accueillir 786 hommes : - Au rez-de-chaussée : magasin aux vivres, carré des officiers, cuisine des soldats, 2 fours de 300 rations, salle de police, bureau du com-

mandant, bureau du télégraphe, tisanerie, salle de visite, magasin de l'artillerie, écuries - Au 1<sup>er</sup> étage : cuisine, salle à manger, chambres des officiers, chambres des sous-officiers, service de santé, pharmacie

En 1908 : un accident dramatique coûte la vie à deux sœurs venues rendre visite à leurs amoureux en poste.

Jusqu'à la première guerre mondiale, le fort est occupé normalement par une nombreuse garnison. L'ennemi fait fi de cette « petite place forte » mais creuse néanmoins une tranchée de repli éventuel. Il détruit à cette occasion le « moulin Pollet ». Le lieu sert à l'hébergement de familles allemandes qui participent aux travaux et à l'entrepôt de munitions. Après 1918, le fort continue d'être utilisé pour le stockage des munitions et poudres mais n'est pas entretenu. En septembre 1944, les habitants sont avertis que les allemands - se retirant devant l'avancée des alliés - vont faire sauter le fort et se réfugient à la Jonchère. Les dégâts sont importants mais pas de blessé : vaste entonnoir dans le fort, effondrement des voûtes et éboulement des magasins !



Pour autant, en 1949, Mr Leuteritz de Lille obtient l'autorisation de faire son habitation dans ce qui reste du fort. En 1958 la « Ste de chasse du fort de Sainghin » obtient les droits nécessaires à son activité de chasse.

Le fort est déclassé du domaine public militaire le 23 août 1962 et remis aux Domaines le 20 juillet 1965 aux fins d'aliénation et reprise au cadastre. En 1965, le fort est repris par les Domaines pour la mise en vente d'un terrain pour les chemins d'accès et vestiges, terrains de labour et pâtures. Le maire et un comité de gestion créent des « jardins ouvriers ». Depuis son acquisition en 1966, la « Ste Civile du fort de Sainghin » autorise la chasse sur ses terres à certains privilégiés mais plus rien ne subsiste de cet ancien édifice militaire même si certains se souviennent du souterrain vouté en briques qui le liait à l'église de Bouvines. A noter qu'il s'agit bien du « fort de Sainghin-en-Mélantois » même si l'ouvrage porte le nom de « fort de Bouvines ».

Monique LADEN



## Cérémonie du 11 novembre

Ce onze novembre a eu lieu la commémoration de la signature de l'armistice officialisant la fin de la Grande Guerre au monument aux morts.

Sainghin a rendu hommage au monument aux morts, pour ce 105<sup>ème</sup> anniversaire de l'Armistice, à tous ses français morts pour la France avec la présence du nouveau Conseil Municipal des Jeunes, du Quintette de Flandre et un superbe lâcher de pigeons.

S'en est suivi la remise des prix du concours des maisons fleuries et d'un moment de convivialité.

Marie-José TOURNON



## Les flammes de Notre-Dame

En ce dimanche 19 novembre, le groupe musical « Accord parfait » avec le soutien de la municipalité nous a proposé un très beau spectacle.



Par un après-midi automnal, l'église Saint-Nicolas était le théâtre de notre Dame de Paris. Quoi de mieux !

Un regard sur cette cathédrale, son présent, son histoire. Acteurs, chanteurs et musiciens avec son et lumière, nous ont plongé dans la vie des riverains, tout en retraçant les événements qui se sont déroulés depuis son existence jusqu'aux flammes dévastatrices de 2019.

Une belle évasion dans le temps pour ce nombreux public dont la pensée, en repartant, se projette à décembre



2024 afin de voir renaître Notre-Dame de Paris dans toute sa splendeur.

Xavier WYTS

## Circulation des deux roues

Plusieurs habitants de la commune nous ont alertés, ayant failli se faire emboutir par des engins à deux roues, en sortant de leurs habitations ou en marchant sur le trottoir.

Nous vous rappelons ci-dessous les règles du Code de la Route pour le déplacement des deux roues en agglomération.

### Avec les trottinettes électriques :

Un décret publié le 1<sup>er</sup> septembre 2023 a relevé à 14 ans l'âge minimum pour conduire une trottinette électrique.

La circulation sur les trottoirs est interdite, sauf de tenir la trottinette à la main.

Vous devez circuler sur les pistes cyclables et en leur absence vous pouvez circuler sur les routes à la vitesse maximale autorisée.

Le non-respect du Code de la Route peut entraîner une amende de 135 euros.

### Avec les trottinettes sans moteur :

Vous êtes considéré comme un piéton, vous devez donc circuler sur les trottoirs.

Vous devez rouler à allure modérée, vous devez respecter les feux tricolores et emprunter les passages protégés.

### Avec les vélos :

Rouler sur un trottoir à vélo est interdit et peut entraîner une amende forfaitaire de 135 euros.

Le port du casque est fortement recommandé pour tous les conducteurs des deux roues.

Robert LEMAHIEU

## Vide dressing et marché des créateurs made by Améli'ore la vie

Améli'ore la vie c'est l'association créée par les proches d'Amélie, victime d'un sarcome. Ils se sont promis à sa perte de transformer leur colère et leur tristesse en quelque chose de constructif : la recherche pour lutter contre la maladie.

Ce samedi 25 novembre, l'association Améli'ore la vie a organisé un vide dressing et marché des créateurs à la salle des fêtes de Sainghin en Mélançois.

Au programme : vêtements de seconde main, stand de bougies, d'affiches décoratives, de sacs, de créateurs de tissus, de céramique ou encore producteurs de miel.

Au total, une vingtaine de créateurs se sont investis et mobilisés pour soutenir activement à cet événement.

En parallèle, on pouvait également participer à une tombola et un jeu d'enveloppes surprises pour gagner de nombreux cadeaux. Parmi eux : un vélo électrique RODI.

L'occasion de se retrouver chaleureusement et de contribuer à une belle cause !

Zoé



## Mission accomplie : 240 arbres ont bien été plantés le 18 novembre !

Chaussés de bottes et armés de courage et de bonne humeur, une dizaine de nouveaux conseillers municipaux des jeunes aidés de leurs aînés, de leurs parents, de sainghinois et de planteurs volontaires ont assuré la plantation de la haie en bordure du champ de Monsieur Ghestem en direction du Mont des Tombes. Voilà de quoi favoriser l'infiltration de l'eau de pluie et le développement de la biodiversité ! Merci à la trentaine de personnes d'avoir répondu présent malgré la pluie diluvienne qui elle aussi s'était invitée !!!

La haie plantée fait partie du dispositif de lutte contre le ruissellement engagé depuis deux ans par la municipalité en partenariat avec les agriculteurs et les propriétaires des parcelles concernées de ce bassin versant. Le projet a été mené avec l'aide de la MEL, du BRGM et de la Chambre d'Agriculture. Les plantations ont été financées par l'association des Planteurs Volontaires qui a également apporté son expérience et prêté main forte avec son réseau de bénévoles passionnés. La qualité des préparatifs assurés par les services techniques de la municipalité a grandement contribué à ce succès du jour ! D'autres haies seront plantées prochainement et viendront compléter ce dispositif d'hydraulique douce le long du Chemin du Fort et du Chemin de Gamand où ce sont plus de 1000 arbres qui vont être plantés.

Florence OSSELIN

